L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 1er NOVEMBRE 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil [illegible] de la Première Municipalité et du Conseil de [illegible] Commission [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 1er NOVEMBRE.

Les améliorations de toutes sortes sont [illegible] ment à l'ordre du jour, et la Nlle-Orléans, que nous accusions naguère d'indifférence à l'endroit de ses intérêts, s'est éveillée tout d'un coup de sa torpeur pour entrer résolument dans la voie du progrès. A son apathique indolence a succédé une activité de bon augure. La ville prend une physionomie nouvelle. De toutes parts s'élèvent de nouvelles constructions et les faubourgs envahissent la plaine.

Nous ne parlerons pas des travaux entrepris depuis quelques mois et qui transforment déjà l'aspect de certains quartiers. La Place d'Armes, par exemple, a maintenant un caractère monumental, dont la grandeur frappe tous les yeux. L'hôtel municipal a été restauré. Les deux côtés de la rue du Canal sont couverts de matériaux qui doivent servir à la construction de vastes magasins et de splendides bazars.

Mais ne vous arrêtez pas au centre de la ville; [illegible] franchissez la rue des Remparts, pénétrez dans ce faubourg populeux où croissaient il y a quelques années les [illegible] de cyprès, et vous serez étonné des améliorations constantes qui s'accomplissent dans cette partie de la ville. On n'y voit pas de somptueux édifices, mais des maisons propres et confortables qu'on [illegible] à construire et qui [illegible] à des prix très raisonnables. Elles sont [illegible] des familles qui vivent d'un honnête [illegible] et dont les seuls moyens d'existence reposent sur le produit d'un travail quotidien.

[illegible] Mais l'essor de l'[illegible] ne se borne pas à ces [illegible] secondaires. On songe à l'avenir [illegible] fonder la prospérité de la ville sur des bases qu'une catastrophe passagère ne saura ébranler.

Le chemin de fer de Jackson continue à [illegible] Ce projet est d'une utilité [illegible] pour qu'il ne s'accomplisse pas. Il est [illegible] que les habitans de la Première [illegible] Municipalité ne fissent aucun effort pour en hâter la réalisation. [illegible] sur la Seconde Municipalité [illegible] toujours de [illegible] Sans doute la [illegible] est intéressée à la [illegible] du projet dont nous parlons, mais la Première et la Troisième Municipalité ne le sont pas moins, car si une partie des produits qu'apportera le chemin de fer Jackson doit arriver ici par la voie du Nouveau Canal, une partie encore plus considérable peut être transportée à la Nouvelle-Orléans par le chemin [illegible] Pontchartrain et le Canal Carondelet.

[illegible] du Canal Carondelet, qu'est-on [illegible] la législature? [illegible] de mettre ou donner l'effet [illegible] vote par les chambres? [illegible] au progrès [illegible] de la Nouvelle-Orléans, les [illegible] Carondelet [illegible] par l'envie [illegible] qu'importe [illegible] aussi le peuple. Que [illegible] les progressifs qui [illegible] est également [illegible] des citoyens? [illegible] les grands [illegible] au contraire, servez-vous de la [illegible] ces richesses augmenteront [illegible] prospérité [illegible] petits personnages, pleins de fiel [illegible] pour ceux qui [illegible] devraient se rappeler à l'occasion.

[illegible] prochaine session de la Législature, nous [illegible] au Canal Carondelet [illegible] les chambres [illegible] à céder à une [illegible] privilèges de la Compagnie [illegible]

[illegible] projet de [illegible] chemin de fer de Tehuantepec. Que la [illegible] Mais pour quoi nous [illegible] avantages d'une pa[illegible] Nous le chemin de fer de Te[illegible] à la Louisiane, et les bu[illegible] compagnie seront établis à la Nouvelle-Orléans. Toutes les mesures prélimin[illegible] à déployer [illegible] semaines. Il [illegible] Ce projet d'un chemin de fer [illegible] de Tehuantepec est un pro[illegible] les gros banquiers ne doivent [illegible] et dont les avantages [illegible] les classes de la population. [illegible] sont créée et appartienne à une [illegible] et l'on verra refleurir [illegible] commerce et toutes les branches [illegible] La Nlle-Orléans deviendra un [illegible] d'affaires [illegible] naturel des [illegible] de la Chine et du reste de l'Asie.

LA TOUSSAINT

C'est aujourd'hui la fête des cimetières, la [illegible] tombeaux que de pieuses mains [illegible] couvrir de fleurs et orner d'emblèmes [illegible] L'humble fosse et le superbe mausolée [illegible] et la cité des morts est [illegible] La foule s'y portera [illegible] comme de coutume pour assister [illegible] cérémonie [illegible] de la bénédiction [illegible] Espérons que le champ du repos, le dernier asile de ceux qui ont souffert ici-bas, [illegible] comme il l'a été jusqu'à [illegible] que la sainteté du lieu imposera une [illegible] à ceux qui en présence même [illegible] recherchent avidement le scandale.

Les âmes généreuses se souviendront que [illegible] à la porte des différens cimetières. Les [illegible] ne doivent pas être oubliés et [illegible] Les *Cazadores* et les *Voluntarios* [illegible] louable habitude, recueil[illegible] la *Société de Bienfaisance* [illegible] que l'Association a [illegible]

La malle du Nord n'est pas arrivée hier. [illegible] télégraphique reçue de la Mobile [illegible] de poste, annonce que le steamer [illegible] de la Nlle-Orléans, n'est pas arrivé [illegible] pour prendre la malle [illegible] conséquent que ce matin.

Les héritiers de M. McDonogh. — A peine M. McDonogh expirait-il samedi dernier que le télégraphe transmettait la nouvelle [illegible] dans les principales villes de l'Union. [illegible] de même lorsque l'ouverture du testament a eu lieu. Les collatéraux du millionnaire ont été mis en émoi et plusieurs dépêches sont déjà arrivées à la Nouvelle-Orléans annonçant qu'ils allaient contester la validité du testament qui les déshérite. Malgré toutes les minutieuses précautions qu'il a prises, M. McDonogh n'aura pas réussi à mettre son immense fortune à l'abri des entreprises de la chicane.

Température. — Aux chaleurs accablantes [illegible] de septembre et même de la première [illegible] d'octobre a succédé une température [illegible] pas encore celle de l'hiver mais qui [illegible] et janvier avec une certaine [illegible] Il a fallu déjà recourir aux vêtemens d'hiver et allumer le feu dans des [illegible] depuis près de sept mois. Cette température est assez agréable mais elle est malheureusement suivie d'un cortège de rhumes et de catarrhes. Les vieillards et les personnes d'un tempérament faible ne sauraient prendre trop de précautions pour se garantir contre les atteintes de ces premières fraîcheurs, les plus dangereuses de l'année à cause de la brusque transition des saisons. D'assez fortes gelées sont tombées dans presque toutes les paroisses de la campagne.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
(Reçues au Picayune.)

Baltimore, 29 octobre. — Le président Fillmore a ordonné qu'un navire du gouvernement (probablement le vaisseau *Pennsylvania*) soit mis à la disposition de ceux qui voudront envoyer des échantillons de l'industrie américaine à l'Exposition Générale qui aura lieu à Londres.

Jenny Lind. — On assure que Jenny Lind doit positivement se rendre dans les Etats du Sud. Elle se fera entendre à Charleston dans le courant de novembre, et à la Nlle-Orléans en décembre.

Testament McDonough. — A Baltimore ce testament a produit une grande sensation. Déjà plusieurs personnes se réclament comme parents du défunt.

L'Ohio. — On apprend de Louisville, que mercredi dernier, 30, il y avait eu une grande crue d'eau devant la ville. Plusieurs steamboats se disposaient à descendre.

Election. — Les whigs du 8ème district congressionnel de la Pennsylvanie ont élu le 30, Samuel H. Walley, comme représentant au Congrès. Il avait pour concurrent Horace Mann.

Nomination. — M. Hodge (du *Bulletin*) vient d'être nommé chargé d'affaires des Etats-Unis auprès d'une république du Sud.

Ouragan. — En avril dernier, un terrible ouragan s'est fait sentir dans le New-South-Wales.

Comme on le verra, en se référant à nos avis, notre ville vient d'être dotée d'une nouvelle ligne de magnifiques steamers, pour faire les voyages directs entre Chagres et la Nouvelle-Orléans. La maison Armstrong, Lawrason & Cie a la direction de cette ligne, se composant du *Philadelphia* et du *Carribean*, deux steamers construits exprès pour ces voyages. Les départs auront lieu tous les quinze jours et les arrivages à Chagres seront combinés de façon à ce que les voyageurs puissent se rembarquer immédiatement à Panama, pour San Francisco, à bord de la compagnie des steamers du Pacific. Le *Philadelphia* partira pour la première fois de la Nouvelle-Orléans le 1er décembre.

On trouvera plus loin le rapport de M. Benjamin sur le chemin de fer de Tehuantepec dont la traduction nous a été fournie par un membre du comité. Nous appelons la sérieuse attention de nos lecteurs sur ce travail.

Nous apprenons que M. William L. Hodge, éditeur du *Bulletin*, a été nommé par le Président au poste lucratif d'assistant-secrétaire du trésor. Cette place est extrêmement importante, dans la hiérarchie des fonctions publiques, vient immédiatement après celles de ministres ou secrétaires. M. Hodge se mettra sous peu en route pour Washington.

Télégraphe transatlantique. — L'idée d'établir un télégraphe électrique entre l'Europe et l'Amérique est loin d'être abandonnée. Les savans s'en occupent et les capitalistes supportent les dépenses de l'entreprise. Un ingénieur américain, M. H. L. Stuart, prétend que la création d'un télégraphe sous-marin entre le cap Clear, en Irlande, et un cap de la Nouvelle-Ecosse, situé à cent milles environ au-dessus de Halifax, les deux points les plus rapprochés entre les deux continents, n'offrirait pas plus de difficultés dans l'exécution que le télégraphe qui a été établi entre Douvres et Calais. Il faudrait seulement plus d'argent, et M. Stuart estime la dépense à trois millions de piastres. Les fils, revêtus d'une forte couche de gutta-percha, seraient plongés à une profondeur telle qu'ils seraient à l'abri de tout accident. Pour les immerger il serait nécessaire d'employer quinze navires de forte tonnage, quatre steamers de quinze cents tonneaux et deux autres vapeurs plus petits mais d'une grande rapidité de marche. Le fil pèserait huit mille tonneaux environ et serait retenu au fond de l'eau par six cents ancres. Le travail serait achevé en vingt jours.

Tôt ou tard ce projet se réalisera.

Jour des morts. — D'après l'usage qu'elle a suivi jusqu'à ce jour, la Compagnie des Cazadores d'Orléans se propose de faire, le 1er novembre, jour des morts, une quête devant le monument de leur société, dans le cimetière catholique No. 2. Les personnes charitables qui vont ce jour-là visiter ceux qui ne sont plus, n'oublieront pas les petits infortunés pour lesquels les Cazadores sollicitent des secours.

Recensement. — Le recensement officiel de trois villes de la paroisse Est Feliciana donne le résultat suivant:

Clinton	794 blancs, 458 noirs.
Jackson,	562 blancs, 207 noirs.
Port-Hudson,	200 blancs, 97 noirs.

Roulaison. — Nous lisons dans le *Messager de St-Jacques* de samedi dernier:

"Le froid s'est vivement fait sentir cette semaine; aussi, la plupart des sucreries de notre paroisse sont-elles en opération. A St-Charles et à St-Jean-Baptiste, quelques sucriers ont aussi commencé à rouler, mais il y en a peu à cause du manque d'eau; ces malheureux habitans, après s'être vus inondés pendant tout l'été, manquent maintenant d'eau pour alimenter leurs bouilloires. La terre a tellement soif, qu'on nous rapporte qu'un de nos voisins, qui a une excellente machine hydraulique pour conduire l'eau du fleuve à sa sucrerie, a été plusieurs jours avant d'en faire arriver une goutte par son fossé conducteur, tant les parois de celui-ci absorbaient l'eau. Une bonne pluie viendrait remédier à tout cela, mais pour la canne à sucre, tous nos sucriers s'accordent à répéter cette phrase devenue historique: "Il est trop tard."

RAPPORT DU COMITÉ DE TEHUANTEPEC.

Aux habitants de la Nouvelle-Orléans.

Le comité permanent désigné par vous à votre assemblée publique du 5 octobre 1849 a l'honneur de vous soumettre l'exposé des actes qu'il a accomplis en votre nom. Votre comité a retardé son rapport aussi longtemps que ses efforts n'ont point abouti à un succès. Aujourd'hui, les bases principales sont déterminées, le temps d'agir est venu.

Lors de son organisation, votre comité nomma M. Conrey, président, et accepta l'offre de M. Bernard Fallon, qui se proposa comme secrétaire. Ses premiers efforts durent tendre vers un seul but; s'assurer des privilèges octroyés à M. Garay par le Mexique, savoir:

1o—Le droit exclusif pendant soixante ans d'établir des communications par machines à vapeur à travers l'isthme de Tehuantepec, et soit en creusant des canaux, construisant des railroads, ou améliorant les cours d'eaux existants.

2o—La concession en toute propriété de dix lieues de terrain de chaque côté de la ligne de transit, ce qui donne environ cinq millions d'acres.

3o—L'exemption de toute contribution ou taxe pendant cinquante ans pour tout voyageur et toute marchandise en transit, et aussi l'exemption de toute redevance sur transfert, fret, tonnage, ou pour toute autre cause.

4o—Le droit accordé aux étrangers de devenir propriétaires de biens-fonds à cinquante lieues de chaque côté de la ligne de transit et d'exercer dans ces limites tout commerce ou profession, y compris l'exploitation des mines.

5o—L'exemption pendant vingt ans de tous droits sur tous articles réclamés pour les besoins des arts ou de l'agriculture, et pendant dix ans à dater de l'établissement de la colonie sur tous articles de subsistance, habillement, ameublement, ou servant à la construction ou à l'ornement des maisons.

6o—Le pouvoir de construire tous ouvrages nécessaires à l'usage de la compagnie, tous forts et tous magasins de dépôts dans deux ports situés aux deux extrémités de la ligne de transit et dans des localités au choix du concessionnaire.

Votre comité a apprécié toute l'importance de concessions aussi larges, et ses efforts incessants ont tendu à en concentrer les avantages à la Nouvelle-Orléans. Sans contredit, l'exécution d'une pareille entreprise par les citoyens d'un autre Etat, contribuerait immensément à la prospérité de notre commerce; mais évidemment aussi de puissants motifs stimulent nos efforts pour que notre ville conserve la haute main sur cette voie de communication. New-York a déjà monopolisé à son profit et au détriment de nos marchands, le passage par l'isthme de Panama, et le commerce qui va chaque jour grandissant cette voie avec les ports de l'Océan Pacifique. Les produits de l'Ouest au lieu de descendre le Mississipi sont transportés par rail-road sur les côtes qui bordent l'Atlantique, et malgré l'avantage de notre position et en dépit de ce que la nature a fait pour nous assurer ce commerce spécial, nous sommes aujourd'hui vaincus dans la lutte par l'énergie de nos rivaux du Nord. Concentrer à la Nouvelle-Orléans le capital nécessaire pour créer cette nouvelle communication est donc matière de haute importance. Sa position est éminemment favorable pour y établir le siège et la direction de l'entreprise et des travaux à accomplir.

Deux questions se présentaient, avant toute autre, à résoudre. Quelle garantie offrait la concession? Comment pouvait-elle être transférée à une compagnie s'établissant à la Louisiane?

Le porteur de la concession, M. [redacted] s'était fait connaître à Washington pa[redacted] forts restés infructueux pour obtenir [redacted] port de la malle et pour faciliter ainsi [redacted] truction de cette route. New-York avait déjà le monopole du transit par Panama et ses capitalistes n'étaient point disposés à créer une entreprise rivale. Votre comité jugea l'occasion favorable pour offrir à M. Hargous la coopération de nos concitoyens, en réclamant en même temps les garanties nécessaires pour assurer le fruit de ses efforts à la Nouvelle-Orléans. Si notre temps, notre énergie, notre argent viennent utilement en aide à l'entreprise, nous devons en recueillir le profit.

Animé par ces motifs, votre comité résolut de proposer une association à M. Hargous; il se détermina à en agir ainsi, bien convaincu de l'importance de la concession et de la grande difficulté de réunir les capitaux nécessaires à la fois pour acquérir le privilège et exécuter la route projetée. A cette époque d'ailleurs, votre comité conservait des doutes sur la bonté du titre de M. Hargous et devait par conséquent s'efforcer à s'assurer sa coopération et celle de ses associés, pour les développements ultérieurs de l'entreprise.

Votre comité ayant réuni une somme de dix mille piastres par voie de contribution volontaire afin d'être à même de couvrir les dépenses préliminaires de toute nature, donna à un de ses membres, M. Preston Farrar, la mission spéciale de se rendre à New-York, pour s'aboucher avec M. Hargous, s'assurer autant que faire se pourrait de la validité de ses titres et tenter un arrangement sur les bases ci-dessus exprimées.

Les instructions données à M. Farrar par votre comité fixaient à trois millions de piastres le prix maximum à payer pour la concession, à la condition que cette somme fût investie par M. Hargous en actions de la compagnie à créer.

La mission de M. Farrar resta sans résultats. Les propriétaires de la concession exprimèrent bien le désir de s'associer aux citoyens de la Nlle-Orléans, mais ils demandèrent la somme de trois millions; en exigeant le paiement comptant d'un tiers de cette somme, et en outre le remboursement d'un demi-million de plus, montant de leurs débours pour arpentages, acquisition de matériaux en existence sur l'isthme, dépenses générales de toute nature. Ils consentaient à investir seulement le reste du prix stipulé en actions de la compagnie à former.

Votre comité, persuadé de l'impossibilité de mener à bien une entreprise fondée sur de pareilles bases, n'accéda point à ces conditions. Bien que convaincu de l'immense valeur qu'auraient par elles-mêmes les terres concédées, considérées à part des clauses favorables de la concession, votre comité doutait de la possibilité d'obtenir par souscription la somme considérable qu'exigeait l'établissement de la route, s'il fallait en même temps réunir un million et demi de plus et le payer avant que la première piastre pût être appliquée à des travaux sur l'isthme. Le retour de M. Farrar fit naître le découragement, et les efforts déjà tentés restèrent sans espoir de succès.

Peu de temps après le retour de M. Farrar, un heureux concours de circonstances mit à New-York le secrétaire du comité, M. Fallon, en rapport avec M. Hargous. M. Fallon par sa position possédait une parfaite connaissance des désirs et des vues du comité, et dans de nombreux entretiens sur ce sujet il finit par convaincre M. Hargous de l'important appui que les concessionnaires pouvaient trouver à la Nouvelle-Orléans, et de la valeur de la coopération de ses habitants. Il réussit à lui démontrer que quelque fussent les sacrifices faits en apparence par les concessionnaires dans le transfert de leurs droits, ces sacrifices seraient plus que compensés en réunissant les intérêts de tous pour diriger leurs efforts en commun. De nouvelles négociations ont amené pour résultat un arrangement avec M. Hargous, dont voici les bases principales.

1o—M. Hargous s'est engagé à donner aux habitants de la Nouvelle-Orléans la préférence pour mener à fin l'entreprise, et leur accorde deux ans pour organiser une Compagnie.

2o—Pour rendre impossible le transfert de la concession à d'autres personnes pendant cette période, M. Hargous s'est engagé à la transférer provisoirement à des dépositaires, avec pouvoir à ces derniers de la transférer définitivement à la Compagnie formée dans le délai fixé et à la condition de la rétrocéder à M. Hargous si dans ce délai la Compagnie n'était point organisée.

3o—M. Hargous s'est engagé à choisir pour dépositaires des habitants de la Nouvelle-Orléans acceptés par le comité.

4o—M. Hargous devra recevoir pour prix de ses privilèges, du terrain, &c, un tiers du montant total des actions de la Compagnie, afin que la valeur de ce tiers puisse toutefois excéder trois millions de piastres. Dans ce but le coût probable du travail ayant été établi, par aperçu, à six millions de piastres, le capital de la Compagnie projetée a été fixé à neuf millions; un tiers devant appartenir à M. Hargous, les deux autres tiers aux souscripteurs.

Il a de plus été convenu que si la dépense était au dessous de $6,000,000, M. Hargous aurait droit seulement à un nombre d'action représentant la moitié de la somme dépensée, afin qu'il ne puisse prétendre à plus que le tiers du nombre total des actions. Et pour le cas où la somme à dépenser viendrait par la suite à dépasser les six millions portés par aperçu, il a été convenu que le surplus serait perçu par voie d'emprunt et que les actions dévolues à M. Hargous auraient à supporter la charge du tiers de la somme empruntée. De telle sorte, en un mot, que dans aucune circonstance et dans aucune éventualité la proportion primitivement établie dans le rapport des intérêts convenus, savoir, un tiers pour M. Hargous et deux tiers pour les souscripteurs ne puisse être exposée à aucun changement ou à aucune modification.

5o—M. Hargous devra être remboursé de ses avances montant à un demi million, mais au lieu de comptant il recevra sur cette somme un quart lorsque la Compagnie sera définitivement formée, et la balance à un, deux et trois ans de cette même date.

Nous ne donnons ici que l'esquisse de cet arrangement pour ne point allonger ce rapport outre mesure. Ceux qui voudraient prendre connaissance des détails secondaires peuvent les soumettre à leur examen au bureau du comité. Ils trouveront cette convention ainsi que toutes les autres procédures du comité couchées sur le livre des minutes ouvert à l'inspection de tous. Sans nous appesantir sur les délais et les difficultés qu'a rencontrés la conclusion d'une affaire aussi importante, traitée entièrement par correspondance entre personnes résidant à distance, nous nous bornerons à dire que M. Hargous a choisi et que votre comité a accepté pour dépositaires les personnes suivantes, savoir: MM. Peter Conrey Jr, Leonard Mathews, J. P. Benjamin, S. J. Peters, J. M. Lapeyre et Bernard Fallon. L'acte de dépôt de la concession en leurs mains a été exécuté et on peut en prendre connaissance au bureau de la Compagnie. Jusqu'au 2 de mai 1852 la ville de la Nouvelle-Orléans tient en son pouvoir l'entreprise du Rail-road de Tehuantepec.

Pendant que les négociations heureusement terminées avec M. Hargous étaient pendantes, votre comité n'a pas perdu de vue qu'il devait ses soins et ses recherches à d'autres questions importantes. Il ne suffisait pas d'assurer le transfert des droits des concessionnaires, il fallait encore se convaincre de la validité de cette concession et arriver à une certitude sur la possibilité d'accomplir une entreprise dont personne ne mettait en doute l'influence utile à nos intérêts. Quant à la validité de la concession votre comité est arrivé à une certitude complète. Elle repose sur les bases suivantes, savoir:

1o—Cinq décrets successifs du gouvernement Mexicain en faveur de M. Jos. Garay et dates des 1r mars 1842—9 février 1843—4 octobre 1843—28 décembre 1843 et 5 novembre 1846. Tous ces décrets sont formulés en termes clairs et explicites. Ils ont pris naissance au bureau du ministère des affaires étrangères, et sont signés par trois chefs, dépositaires successifs du pouvoir exécutif de la République Mexicaine, savoir: les présidents Santa-Anna, Nicolas Bravo et par le général José Mariano de Salas.

2. Les procédures judiciaires suivies sur l'isthme même, en vertu d'ordres du pouvoir Exécutif du Mexique et en conséquence desquelles et, après jugement rendu M. Garay a été mis effectivement en possession des terres à lui concédées. Ces procédures avaient été précédées d'un relevé de l'isthme régulièrement et minutieusement accompli par M. Garay par l'entremise d'un corps d'ingénieurs; le tout en vertu des clauses de sa concession.

3.—La reconnaissance formelle de cette concession par le Gouvernement Mexicain et sa déclaration à cet égard faite au ministre des Etats-Unis lors des négociations qui ont abouti au traité de paix avec le Mexique. En date du 4 septembre 1847, les commissaires nommés par le Mexique répondirent comme suit à l'envoyé Américain qui demandait à acquérir le droit de passage, "nous vous avons fait connaître verbalement qu'il y a quelques années cette concession a été octroyée par le gouvernement à un individu, qui avec l'autorisation du Mexique l'a transférée à des sujets anglais qui ont des droits dont le gouvernement Mexicain ne peut disposer."

4.—Le renouvellement récent de cette reconnaissance dans la forme la plus solennelle par le gouvernement Mexicain à propos du traité avec M. Letcher. Un des articles du traité porta que les détenteurs actuels de la concession devront signifier leur assentiment aux termes du traité avant qu'il ne puisse être soumis à la ratification des deux gouvernements. La correspondance officielle du Secrétaire d'Etat, M. Webster avec M. Hargous renferme la reconnaissance la plus complète des droits de ce dernier comme propriétaire de la concession. C'est en cette qualité que notre gouvernement lui a demandé son assentiment au traité pour pouvoir le soumettre à la ratification du Sénat. Copie de cette correspondance figure aux archives de votre comité. Et bien que de cette correspondance résulta le refus de M. Hargous agissant au nom de tous les intéressés de donner son assentiment au traité par des motifs clairement expliqués dans cette correspondance; il n'en reste pas moins positif et hors de doute que pendant les négociations qui ont abouti à un traité entre le Gouvernement Mexicain et le ministre des Etats-Unis, le premier a déclaré qu'il existait une concession incontestable faite par lui du droit de passage à travers l'isthme. Et attendu la certitude qu'il a acquise qu'il n'y a jamais eu d'autre concession que celle faite à M. Garay, votre comité considère que sur ce point il n'y a plus sujet à question; que le titre à la concession tel qu'il lui a été transféré est incontestable; et que notre insuccès à organiser une compagnie est la seule éventualité qui puisse nous en dépouiller.

Quelleque soit la duplicité et la perfidie qu'on puisse supposer à une nation, il n'en existe aucune qui voudrait remettre en question les actes de son gouvernement itérativement acceptés par le pouvoir exécutif pendant une longue suite d'années. [redacted] l'ombre d'une raison [redacted] que le gouvernement [redacted] une semblable intention; [redacted] malheureusement que notre [redacted] légitime dans l'honneur et la bonne foi de ce gouvernement fût jamais trompée, le bras puissant des Etats-Unis se lèverait pour défendre et maintenir les droits acquis par nous dans l'exercice de cette confiance légitime et pour protéger les intérêts de la nation toute entière qui s'y trouveraient engagés. Il n'existe pas un Américain qui puisse mettre en doute la marche qui serait suivie par son pays en pareille circonstance.

Il résulte de ce qui précède que votre comité est fondé en raison lorsqu'il vous déclare, que les droits dont il vous a assuré l'usage reposent sur une base certaine et incontestable.

La confiance de votre comité en faisant cette déclaration, s'accroît encore en raison de la certitude qu'il a acquise que son opinion sur la nature de ces droits est partagée par le Secrétaire d'Etat à Washington et par l'unanimité des membres de notre représentation congressionnelle dans les deux chambres. Des entrevues répétées ont eu lieu à Washington entre le concessionnaire, les membres de votre délégation et le Secrétaire d'Etat, et dans ces entrevues tous ont été d'accord pour poser la doctrine mise en avant par votre comité, savoir: que les ouvrages pourraient être entrepris en toute sécurité et que la protection de notre gouvernement était assurée à la personne et à la propriété de nos concitoyens engagés dans l'entreprise. Cette opinion est plus particulièrement celle du grand homme d'Etat qui dirige nos affaires étrangères. En un mot, il y a unanimité d'opinion à cet égard et il n'y a plus sujet à controverse.

Mais indépendamment de la validité du titre, il y avait un autre point à examiner. Votre comité s'est fait un devoir de recueillir partout où il a pu le faire avec confiance les renseignemens qu'il lui a été permis de se procurer sur la possibilité de l'entreprise, sur les difficultés probables que son exécution pourrait rencontrer sur les points où les navires pourraient stationner en sûreté aux deux extrémités de la ligne de transit. Lors de notre première réunion, la seule source d'information connue était une brochure avec cartes à l'appui, publiée par Gaetano Moro, l'ingénieur sous la direction duquel l'isthme a été relevé pour M. Garay, le concessionnaire primitif. Ce rapport satisfaisant en ce qui concerne la topographie du pays, sa prodigieuse fertilité, l'absence d'épidémies, le caractère doux et sociable de ses habitants, et la faible élévation des points culminants que la route aura à franchir ne présentait aucune certitude par rapport aux deux rives de l'isthme. L'auteur du rapport déclare n'avoir point fait de sondages sur la barre du Guazacualco, et annonce aussi l'impossibilité où il s'est trouvé de se livrer à un examen approfondi de la côte de l'Océan Pacifique. On connaissait des sondages faits à différentes époques à l'embouchure du Guazacualco, et sur ce point les doutes sur l'existence d'un port convenable étaient bien moindres qu'aux abords de l'Océan Pacifique. A cette époque votre comité fut informé qu'un ingénieur de notre ville, homme de talent, avait à une époque antérieure fait un examen approfondi de l'isthme et pouvait procurer beaucoup d'utiles renseignements. Cet ingénieur, M. Trastour, fut appelé à une des séances du comité; il communiqua des plans et des cartes de l'isthme, relevés par lui sur les lieux. Ces plans représentaient non seulement la configuration du pays mais encore la conformation géologique et la profondeur d'eau du Guazacualco depuis son embouchure jusqu'au point où la rivière Sarabia vient s'y jeter, c'est-à-dire bien en avant du point où il cesse d'être navigable pour les grands bâtiments. Dans la conviction personnelle de M. Trastour un railroad était non seulement possible, mais encore facile à construire. Mais M. Trastour n'avait point fait des sondages à la barre du Guazacualco et ne pouvait donner aucun renseignement reposant sur des observations personnelles sur la côte baignée par l'Océan Pacifique.

En pareilles circonstances, votre comité a cru de son devoir d'éclairer les points encore douteux en prenant des mesures pour obtenir des renseignements plus positifs. Il s'adressa au major Barnard, officier du corps du génie, connu de tous comme homme capable, et de haute réputation. Celui-ci à la condition qu'un congé lui serait accordé par ses supérieurs consentit à faire les relevés nécessaires, à effectuer le tracé du chemin, à déterminer ses deux points terminaux, et à résoudre la question de la possibilité de l'établissement d'un bon port sur la côte de l'Océan Pacifique. La requête de votre comité afin d'obtenir ce congé fut favorablement accueillie à Washington; mais la saison des pluies a forcé de suspendre l'expédition jusqu'aux premiers jours de novembre; à cette époque elle sera toute pour l'isthme. M. Trastour, de son côté, est parti avec la mission de relever la côte du côté de l'Océan Pacifique, et de transmettre tous les renseignemens possibles sur l'embouchure du Guazacualco.

Cette dernière partie de sa mission est aujourd'hui accomplie. Votre comité a reçu de M. Trastour un plan de l'embouchure du Guazacualco, rapportant les passes existant à la barre, leurs bouées et leurs directions et des quotes exactes des sondages pris d'une extrémité à l'autre de la barre. Nous savons aujourd'hui avec certitude que la passe ouest à 14 1/2 pieds de profondeur à marée basse, sur une largeur de 50 pieds, que de chaque côté de la passe la profondeur se réduit à 13 ou 12 1/2 pieds et que cette dernière profondeur se maintient de manière à former une passe de 350 pieds de large. Nous savons de plus qu'à la barre il y a fond de roc, qu'elle a 80 pieds de large et qu'ainsi en cas de nécessité dans l'avenir il sera facile d'approfondir la passe, la profondeur d'eau requise pour le passage des steamships de grandes dimensions et du côté du Golfe. Il n'y a donc plus de doute à concevoir.

Le major Barnard à la suite d'une investigation minutieuse de tous les relevés faits jusqu'à présent, et après avoir consulté tous les renseignemens qu'il a pu se procurer, déclare au comité qu'il se croit autorisé à affirmer que l'entreprise est exécutable à la condition toutefois de trouver un port sur l'Océan Pacifique. Il a aussi la croyance, que lors même qu'il n'existerait point de port sur cette côte la rade qui s'y trouve satisferait à tous les besoins du commerce.—Votre comité a la satisfaction d'annoncer que cette croyance a été confirmée par une lettre du major Barnard, datée du 29 septembre 1850, et écrite depuis qu'il s'est rendu à New-York pour y prendre les dispositions préparatoires du relevé de l'isthme.

En voici l'extrait: "Je savais et je vous ai représenté, que c'est ainsi qu'ont eu lieu nos communications avec le Mexique pendant la guerre, malgré les violents coups de Nord si fréquents dans le Golfe. A Chagres les navires à vapeur ne s'abritent point dans un port, mais restent tout aussi exposés qu'ils pourraient l'être à Tehuantepec, et à Panama même ils sont à l'ancre dans une baie ouverte. Je ne pouvais par conséquent conserver beaucoup de doute sur ce point; toutefois comme je ne suis point marin il n'était impossible de parler avec cette confiance que donnent des connaissances professionnelles; depuis lors j'ai pris l'avis de marins dont l'opinion est d'un grand poids en pareille matière; entr'autres le capitaine Porter, de Georgia, le lieutenant Maury, de Washington, et le lieutenant Radford, qui a côtoyé le rivage du Golfe de Tehuantepec. Tous, sans hésitation ni restriction ont exprimé une opinion favorable. Le capitaine Porter croit que ce point convient mieux que Chagres, comme station pour les steamships, attendu et c'est là l'opinion de tous, que les gros vents y viennent de terre."

Votre comité est donc autorisé à dire que toutes les difficultés qui s'opposaient à la formation du railroad de Tehuantepec à la Nouvelle-Orléans, sont levées et que pour agir et mener à terme cette vaste entreprise, cela ne dépend plus que des citoyens de la Louisiane.

Concitoyens, vous avez entre vos mains une concession incontestable d'un passage à travers l'isthme, des privilèges d'une immense valeur, 5,000,000 d'acres de terre sans supérieures par leur fertilité, sous un ciel des tropiques et dans une région citée pour sa salubrité; et la possibilité d'exécution est pleinement démontrée.

Il est impossible d'asseoir aujourd'hui le chiffre des dépenses sur une base certaine. Dans le contrat avec M. Hargous, il est supposé à 6,000,000. En voici les motifs: on a pensé que le chemin de fer aurait une longueur de cent milles et que la dépense par mille y compris la dépense d'une chaussée assez large pour recevoir une double voie serait de 60,000 piastres par mille. Cette estimation est basée sur le contenu d'une lettre du colonel Albert du corps du génie adressée à l'honorable T. Butler King, au sujet du railroad de Panama, et datée du 4 janvier 1849. En l'absence des relevés convenables, ce n'est qu'une conjecture; mais votre comité n'est point autorisé à penser qu'en aucun cas le coût du chemin puisse être de moins de $5,000,000.

En conclusion, votre comité n'hésite pas à dire que sa profonde conviction est que cette entreprise considérée comme placement de capitaux pour ceux qui prendront des actions leur sera excessivement profitable. Il laisse au public à juger par lui-même de ses immenses résultats par l'influence qu'elle exercera sur le développement et la prospérité de la Nouvelle-Orléans. Il se refuse à en présenter le tableau de peur qu'il ne paraisse trop fortement coloré. Votre comité ne craint pas toutefois d'avancer que dans son opinion le coût du chemin sera couvert par le seul produit de la vente des terres. Qu'on se rappelle que non seulement la Compagnie aura à vendre pour les besoins de l'agriculture l'immense quantité d'acres déjà mentionnée; mais qu'elle sera propriétaire aux deux extrémités de la ligne des deux villes où se concentrera l'immense commerce réservé à cette voie. Que chacun estime par lui même le prix que rapporteront, s'ils sont judicieusement vendus, les lots de villes aussi heureusement situés, et le moins enthousiaste ne pourra se refuser à penser que les prévisions de ce comité reposent sur une base raisonnable.

Cette entreprise présente une circonstance exceptionnelle; elle produira des revenus aussitôt que la Compagnie sera formée et longtemps avant que le bruit des machines à vapeur ne s'entende sur l'isthme. Qu'on n'oublie pas que la longueur du voyage de la Californie sera tellement réduite en suivant cette voie, qu'elle sera nécessairement la route préférée pour les voyageurs et pour le transport de la malle, aussitôt qu'il sera possible d'en faire usage. Il y a donc conséquence forcée à ce que les revenus considérables soient réalisés en établissant un service d'embarcations, voitures et mulets, et en réalisant ainsi une communication provisoire pendant que le rail-road sera en voie de construction; le chemin à faire se construira ainsi en grande partie à l'aide de ses propres produits.

Pour aller de l'avant il ne faut plus qu'une souscription et l'organisation des souscripteurs; notre législation présente, il est vrai à cet égard, une difficulté temporaire; mais il est facile de la vaincre en amendant la loi qui régit les corporations. A vous, concitoyens, le pouvoir de faire naître la loi que le sujet réclame. Votre comité vous laisse le soin de déterminer si vous exercerez ce pouvoir.

CHRONIQUE LOCALE.

Succession McDonogh. — Les exécuteurs testamentaires de M. McDonogh ont brisé hier les scellés qui avaient été apposés aux armoires, bureaux, secrétaires et autres meubles du défunt. Ils ont trouvé quelques centaines de piastres dans la chambre où des voleurs se sont introduits samedi soir. Ceux-ci, on le sait, ont enfoncé deux coffres-forts qui renfermaient des papiers. Quels sont ces papiers? Voilà ce que les exécuteurs n'ont pu parvenir à découvrir. Peut-être sont-ils très importans.

Le vol chez M. McDonogh. — On ne sait rien de nouveau au sujet du vol audacieux commis chez M. McDonogh. La femme Batis a qui Jerry, selon sa déclaration, aurait confié sa part du pillage, nie avoir reçu aucun argent. Le nommé Jose Figeron a été arrêté sous la prévention d'avoir pris part au vol. On n'a pas trouvé d'argent sur sa personne, mais Jerry le reconnaît comme un de ceux qui se sont introduits dans la maison de son maître. Le nommé Grégoire Constant, propriétaire d'une boutique d'épicerie située de l'autre bord du fleuve, a été également arrêté. Nous espérons que le capitaine Youenes parviendra à appréhender tous les coupables.

Ad litem Mazureau. — Nous apprenons avec plaisir que M. Adolphe Mazureau a été nommé notaire de la succession de John McDonough. M. Pierce est l'avocat de la succession; il sera secondé par M. M. Grivot.

José Figaron, accusé de vagabondage, a été arrêté hier dans la Première Municipalité, sous prévention de complicité dans le vol commis chez M. McDonough. L'accusé attend en prison l'examen de son affaire.

Catherine Ferbus a été arrêtée dans la Première Municipalité, sous l'accusation d'avoir volé quelques objets de peu de valeur à M. Loftus.

John Watson, vagabond reconnu, a été envoyé pour trois mois à la maison de détention, à défaut d'un cautionnement que la police exigeait de lui.

—Thomas Barry comparaissait hier devant le recorder Caldwell sous la prévention de vol. Il a été envoyé devant la 1re cour de district.

—Geo. Boyce, John Johnson et John McDonald, ont été envoyés devant la 1re Cour de District par le recorder Caldwell, sous l'accusation de s'être introduits avec effraction dans les magasins de Wm. Walsh, Guinness et Hill et P A. Tricou, et d'y avoir volé plusieurs objets qui ont été présentés au court et reconnus par les propriétaires.

Arrestation d'un voleur. — Wm Eaton a été arrêté hier dans la 1re municipalité, sous l'accusation d'avoir enfoncé mardi dernier le bureau de M. N. Wheeler & Blake, encoignure Douane. Il paraît qu'il s'était introduit dans le magasin avec un de ses compagnons, et pendant que ce dernier marchandait quelques articles, le prisonnier enfonçait le bureau. Un des commis s'étant aperçu de l'irrégularité de l'acte s'avança pour s'y opposer, mais le voleur prit la fuite. Le commis se mit aussitôt à sa poursuite, l'arrêta, le ramena au magasin et le laissant sous la garde d'un autre employé il fut chercher la police. Il revint peu après, mais trop tard, le prisonnier avait pris la fuite, après avoir terrassé son gardien.—Hier l'accusé a été arrêté comme nous l'avons dit plus haut, et envoyé par le recorder Genois devant la 1re Cour de District.

Décédée hier à l'âge de trente ans, Mme veuve BARDON. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles J. F. Petit et Wirtz sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures. Le convoi funèbre partira du No 81, rue des Français, entre Amour et Bons Enfans.

Falleció ayer, á las 3 de la tarde, Dn. ANTONIO PARRA, natural de Velez Malaga, España, á la edad de 56 años.

Sus amigos y los de sus hijos y familia tengan á bien asistir á su entierro que tendrá lugar hoy á las 4 de la tarde, saliendo de su última morada en San Bartolomeo, entre las de Magazine y Constancia.

Décédé hier, 31 courant, à 3 heures P. M., M. ANTONIO PARRA, natif de Velez Malaga, Espagne, à l'âge de 56 ans.

Ses amis et connaissances et les amis de ses fils et de sa famille sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa résidence, rue Bartholomew, entre la rue Magazine et la rue Constance, sans autre invitation.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Jeudi soir, 31 octobre 1850.

La fermeté que l'on éprouve à placer les traites a beaucoup affaibli le marché au coton. Les ventes de la journée ont été de 1,800 balles.

Environ 175 boucauts de sucre ont été faits de 5 à 6 cts, et 200 barils de mélasse à 26 cts le gallon.

Le marché à la farine est très ferme, mais les transactions sont peu considérables, [illegible] 4 75, marques extra, $5 @ 5 25. Il a fait peu de chose en maïs.

Les provisions n'ont pas varié. Mess porc, $11 @ 11 50. Le lard salé et la graisse sont fermes aux anciens prix.

Le whiskey rectifié se vend 29 @ 29½ c le gallon.

Le change est très lourd, savoir: Sterling, 107½ @ 108½; Paris, 5 fr. 35 @ 5f. 37½. Traites sur New-York à 60 jours, 3¼ @ 3 pour cent d'escompte. A vue, 1 @ 1½ pour cent d'escompte. Il ne s'est rien fait d'important en fret.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Trenton, Sauu, pr Cadiz
Goelette E. B. Leeper, Thomas, pr Ar [illegible]
Marcy, Johnson, pr P. [illegible]
Steamer Griffin Yeatman, Williamson, de St Louis.

—ARRIVÉS.—

Navire Chas Chaloner, Fountain, de Liverpool
Columbus, Sanders, de Bristol
John Garrow, Hamilton, de Liverpool
North Atlantic, Cook, de Liverpool
Orlando, White, de la Havane
Brick Clarion, Robinson, de Thomaston.
Goelette Wm R Pettis, Thompson, de St Marks.
Gov Lincoln, Rogers, du Rio Grande.

—STEAMBOATS.—

Patrick Henry, Landry, de Bâton-Rouge.
Fashion, Martin, de Balize
Belle Creole, White, de Vicksburg.
Natchez, Pierce, de Memphis.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]

Pacific, pour New-York .... le 16 Octobre
Canada, pour Boston .... le 19 Octobre

[D'AMERIQUE.]

Pacific, de New-York .... le 2 Novembre
Canada, de Boston .... le 13 Novembre

Changement de domicile.

TH. BAILLY BLANCHARD & Co., ont transporté leur bureau du No 99 au No 78, rue de la Douane. 1 nov—3

Changement de Domicile.

FERDINAND MAENDORFF, Marchand Commissionnaire, a transféré son domicile au No 78, rue des Magasins. 1nov—1m

AVIS—M. J. B. PREAU fait dès ce jour partie de notre société.

Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1850.
1 nov—3 GILDEMEESTER & Co.

MAISON DURAND,
RUE ROYALE, No. 187.

M. B. DURAND a l'honneur d'annoncer aux dames qu'il vient de recevoir, par les navires *Brunswick, Magnolia, Beatrice, Charlemagne* et *Old England*, un assortiment de marchandises françaises, composé d'un excellent choix d'articles de mode et de fantaisie du meilleur goût, qu'il vendra, comme par le passé, à des prix très modiques, cet assortiment comprend particulièrement les articles suivants:

1,300 capotes et chapeaux pour dames et enfants.

1,200 chapeaux de paille fantaisie, pour dames et enfants du premier âge;

Rubans, grande nouveauté, manteaux en velours satin à la reine, cachemire de diverses couleurs, pour dames et enfants;—mantelets noirs ouatés et autres;—grand choix de casquettes et chapeaux, peluche et velours, pour petits garçons;—soieries noires et couleurs, pour robes et mantelets, dito pour chapeaux;—toile du Nord et barège couleurs pour robes; velours épinglé et uni;—robes damas et satin broché; satin blanc, couronnes, bouquets, voilettes, gants, évantails, livres de messe, bas de soie et souliers de satin blanc pour mariées; mousseline suisse unie; grand choix de dentelles, laine, soie et coton, noire et de couleur; voiles de toutes couleurs, ombrelles haute nouveauté; parapluies et demi-parapluies noirs et de couleurs; sacs et bourses fantaisies pour dames et enfants, cordonnets, crochets et perles acier, or et argent pour bourses; boucles pour ceintures acier, or et argent, dé en acier pour bracelets nouveau genre; bon choix de brosses, et épingles en acier pour la tête; métiers à dessin et canevas pour broderies; passementeries, sous-taches et galons; robes et pelisses pour baptêmes, du mousseline pour fanta de l'Afan, gants Jouvin et en soie, boîtes à ouvrage, porte-cigares, mouchoirs brodés et autres, do en batiste; peignes écaille, do imitation, do en buffle pour attacher les cheveux, peignes à retaper et parfumerie; grand assortiment de poudre [illegible] en bois et en carton; beau choix de linge [illegible] de parures pour deuil; do de poupées fines; de coton blanc; bas pour dames, bas et chaussettes pour enfants, fils français, noirs et blancs; boutons, agraffes et cordons de [illegible], assortiment de brosses; chemises pour hommes, cravates, toiles, ganses et broches; do blanches brochées, bretelles, ganterie Jouvin, chaussettes; un joli assortiment de fournitures pour modistes, etc, etc,

M. B. DURAND appelle avec confiance l'attention de ses clients et des dames en général sur le beau stock qu'il a en main, et les invite à venir le visiter.

CENDRES DE SODA—31 barriques, en déchargement du navire *North Atlantic*, du Liverpool, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 29, Vieille Levée

BLANC DE BALEINE—500 caisses Patente de Tudde et New Bedford, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 29, Vieille Levée

SOUFFRE EN ROULEAUX—40 barils en magasin et à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 29, Vieille Levée

THE—30 demi boîtes Pouchong, 3 paquets à la liv., à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 29, Vieille Levée

HUILE DE LIN—15 barils bouillis, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 29 Vieille Levée

INDIGO—12 surons de Caracas, à vendre par W P VREDENBURGH & Co,
1nov 29, Vieille Levée

CAFE HAVANE—645 sacs en déchargement du navire Orlando, de la Havane, à vendre par RAYMOND CABUZAC,
1nov 34, Vieille Levée.

VINS DE BORDEAUX—
50 barriques vin rouge de Lognac;
100 caisses do do do;
50 caisses do blanc do;
6 tierçons do do do;
40 barriques do St-Julien;
10 barriques do Montferrand;
En débarquement du navire Claiborne et du brick Maréchal Ney, à vendre par J. B. BERTIN,
30 oct—3 9, rue Conti.

☞ Le navire OLD ENGLAND, capt. Lowe, du Havre, est actuellement en déchargement en face du poteau 17, Seconde Municipalité. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis sous 5 jours et venir recevoir leurs marchandises, autrement elles seront emmagasinées, à leurs frais et risques. H. V. BAXTER,
31 oct 79, rue Commune.

A DEROMAS,
Doreur breveté de Paris,

INVENTEUR d'un nouveau système de dorure et d'argenture électro-chimique, sans appareil et sans pile, vient de mettre au jour une nouvelle dorure qui pourra se faire rougir et bouillir dans de l'acide nitrique étendue d'eau, sans en altérer la dorure.

M. Deromas démontre son système de dorure à MM. les horlogers et bijoutiers, et dans une leçon on peut dorer aussi bien que le professeur lui-même. Il est descendu à l'hôtel des Etrangers, 145, rue de Chartres, pour peu de jours seulement.
1 nov—6

Le magasin de modes et nouveautés de Madame C. Gerber est maintenant rue Royale, encoignure Toulouse, No. 161—Elle a l'honneur d'informer les dames et le public qu'elle ouvre dans ce moment un assortiment considérable de modes, nouveautés et articles de fantaisie du plus nouveau genre. Elle a pris des arrangemens pour qu'on trouve toujours chez elle ce qu'il y a de plus riche, de plus nouveau et de plus élégant en fait d'articles de modes.

Les derniers arrivages du Havre apportent pour elle les plus jolis chapeaux et mantelets que les modes ont fait paraître à Paris. 1nov—1m

Groceries, Vins, Liqueurs, etc.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert ce jour une grocerie pour la vente en gros et en détail, au No 5, Nouvelle-Levée, entre les rues de la Douane et Bienville, où l'on trouvera tous les articles appartenant à cette branche d'affaires.

Le plus grand soin sera mis à la fourniture des ordres pour la campagne, aussi bien que pour celle des familles, pour la ville, et tous les articles seront garantis tels qu'ils seront représentés.

Le soussigné espère, par une attention toute particulière, et le désir de bien faire, mériter le patronage de ses amis et du public. E. JOHNS,
1nov—15 No 5 Nouvelle Levée.

Changement de Domicile.

MME BUCHEZ, ci-devant 85, rue de Chartres, actuellement Encoignure Tivoli Circle & Dryades, se charge des réparations de toutes espèces de montres, et de faire, comme en fabrique, les pièces les plus difficiles. Tout ouvrage est garanti.

Mme Buchez prie les personnes qui, jusqu'à ce jour l'ont honorée de leur confiance, de vouloir bien la lui continuer. 1nov—1m

TABAC—14 balles, en débarquement du navire Orlando, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

RIZ—30 boucauts de la Caroline, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

CACAO—40 sacs de Guayaquil et de Para, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

GRAINES pour oiseaux—10 sacs à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—25,000, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

SUCRE blanc de la Havane—40 caisses sucre à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

SALSEPAREILLE—20 balles à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

VIN DE JEREZ—100 barils, à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

CHARBON pulvérisé—10 boucauts à vendre par B. VALLS,
1 nov 37, rue de la Commune.

Encoignure Royale et Bienville, et rue de Chartres, 54.

MME F. FRYER, de retour de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera dans les deux maisons, le lundi 4 novembre, une ouverture pour capotes, chapeaux, mantelets et parures de modes. Aussitôt le débarquement des marchandises que vient de lui apporter le navire Old England, elle donnera avis de son ouverture générale. 31 oct

Changement de domicile

RIEDER & KLEEN,
Marchands Tailleurs,

Ont transféré leurs Magasins du No 3, rue du Camp, au No 91, rue Commune, presque vis-à-vis le Français.

GRAND assortiment de marchandises de saison, se composant des plus beaux draps et casimirs français et tout du dernier genre.

Les soussignés, reconnaissant de la libéralité que nous ont accordé nos amis et le public en général, nous chercherons à mériter la continuation de cette faveur. Nous sommes toujours en cas de la satisfaction [illegible] personnes qui apprécient l'élégance et la durée des objets.

☞ Nous offrons à louer le premier étage de notre magasin No 91, rue Commune, convenable pour un importeur de marchandises sèches.
31oct—1f

J'AI lieu de croire qu'un billet de $10,000 souscrit par M. Henry McCall à l'ordre de M. Le Comte d'Ervillier, payable en mars 1851 a été égaré. Si cependant il avait été escompté, prière en faite au porteur de se faire connaître au No 165, rue St-Philippe, ou à l'étude de A. Ducatel, 60, rue Toulouse.
30 oct—6f CH de GAALON

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la goëlette SUSAN EMMA, sont priées de les présenter à C H NOBLE,
4 oct—6f No 9 Nouveau Bassin

30—RUE DU CANAL—30

C. M. SIMPSON,

VIENT de recevoir un assortiment de Marchandises Sèches d'hiver et d'automne, au dessous des prix des autres magasins. 31oct—10f

MARCHANDISES FRANCAISES DE SAISON.

UN grand assortiment de marchandises sèches vient d'être déballé au No 91, rue St-Louis. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir les visiter avant de faire leurs achats ailleurs.

La grande variété d'étoffes pour robes et autres articles de fantaisie que l'on offre à bas prix et à des conditions libérales, mérite particulièrement l'attention des acheteurs. 31oct—15j

AVIS—Le soussigné ayant été nommé agent de la Compagnie de la MALLE DES ETATS-UNIS et de la Compagnie du PACIFIC STEAMSHIP a ouvert son bureau au No 25, rue du Camp, où seront traitées les affaires desdites Compagnies.
31 oct JAMES K. JENNINGS, Agent.

CHECK PERDU—Le public est prévenu de ne pas accepter en paiement un check No 50, du montant de deux cents piastres, sur la banque des Mechanics & Traders, tiré par R. Tatout & Co, et à leur ordre, le paiement en ayant été arrêté.
31 oct—7

BONS de la Première Municipalité—A vendre par DOMINIQUE LANATA,
3loct Nos 9 et 10, rue Jefferson.

BONS de la Troisième Municipalité—A vendre par DOMINIQUE LANATA,
3loct Nos 9 et 10, rue Jefferson.

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures qualités de la Havane; aussi, des Principes, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 35, Vieille Levée,
31 oct entre Bienville et Douane.

RECU par le navire Old England, du Havre—100 paniers bouteilles vides, à vendre par THOMAS PINET & Co,
31 oct 29 rue Conti

Pompe d'Orléans, No 21.

Les officiers et membres de cette compagnie sont prévenus qu'une assemblée mensuelle sera tenue lundi soir, 4 novembre, à sept heures et demie précises. La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre,
31 oct—4 LOUIS O HUARD, Secrétaire

☞ Le lavage mensuel aura lieu dimanche matin, 3 novembre à neuf heures précises.
Par ordre,
31 oct—3 LOUIS O HUARD, Secrétaire

Indiennes convenables aux marchés du Mexique et de la Californie.

DE FOREST & Co, rue de la Douane, No 90, offrent à vendre cent caisses d'INDIENNES, bien assorties pour les marchés mexicains et californiens. A vendre à bas prix. 30 oct—☞

GEORGE Y BRIGHT,
Encanteur et Estimateur,

Bureau, No 3, rue St Charles, au Premier,

INFORME le public et ses amis qu'il a repris son ancienne profession d'encanteur. Il apportera une attention toute particulière à la vente des propriétés foncières, soit en vente publique ou amiable: ventes de succession, de gardiens du port, des assureurs; ventes extérieures de toute espèce de propriété. Il se chargera aussi de l'agence des affaires des propriétaires non résidents en ville, vérifiera les rôles d'assessment et des taxes, en paiera les droits et collectera les revenus des propriétés situées à la Nouvelle-Orléans ou à Lafayette. Il a la confiance que son expérience des affaires satisfera les personnes qui voudront bien le prendre pour leur agent. 24oct—☞

Papiers Peints.

DELCROIX, 106, rue de Chartres.

RECOIT par les navires Brunswick et Magnolia, du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS, qu'il offre aux entrepreneurs et au public en général, aux prix les plus réduits.

On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre, papiers communs, petit satin papier glacé, dorés, &c, bordures ordinaires et imitation velours, paysages, histoire, batailles de l'empire, grande marine, journées de Paris, &c &c, ciels de lit, nouveau genre, devants de cheminée, stores, marbres, bois veinés, colonnes, statues, &c. 16 sept—3m

Bitters—Bitters.

RUE ROYALE, au No. 104, on trouvera toujours du bitters de 1re qualité pour les cafés et autres maisons, &c., aux prix suivants:

Par bouteille,	$ 35
" douzaine do	3 50
" gallon,	80
" dame-jeanne, le gallon,	70
" baril,	60

BRIQUES A FEU — 50,000 briques à feu, Anglaises, Pittsburg et Pensacola, à vendre par THOMAS BLOIS,
11 sep 91, rue des Magasins.

CHANGEMENT DE DOMICILE—W. P. Vazbenburgh & Co ont transféré leurs bureaux au No 29, rue Vieille Levée, vis-à vis le No 30, où ils étaient avant ce jour. 14 oct—30f

FROMAGE DE GRUYERE—30 meules fromage de Gruyère, article supérieur, à vendre par O. VALETON & CO.,
10oct 25, rue Tchoupitoulas

FROMAGES TETES DE MAURES—30 caisses de 12 fromages, têtes de maures, en débarquement du brick Ellis, à vendre par O. VALETON & Co,
10oct 25, rue Tchoupitoulas

SARDINES A L'HUILE—3000 demi boîtes sardines; 5000 quarts do do, de la nouvelle pêche en débarquement du brick Ellis, à vendre par O. VALETON & CO.,
10oct 25, rue Tchoupitoulas

J. MENARD.
181, RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE HÔPITAL ET QUARTIER.

Graines Fraîches de Jardinage.

REÇU par le steamship Pacific, de New-York. et le navire Charlemagne, du Havre, un grand assortiment de graines potagères, le tout garanti de la récolte de 1850 et de première qualité.

A vendre à des prix très-modérés. 30oct—

Chemin de fer de Tehuantepec.

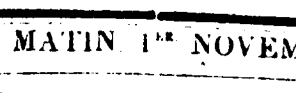

LES livres de souscription au capital de cette Compagnie sont ouverts, dans les bureaux No. 61, rue du Camp.

La charte et le prospectus offerts à la signature des souscripteurs sont en substance ainsi qu'il suit:

Esquisse de la charte et organisation de la Compagnie du chemin de fer de Tehuantepec, qui sera établie à la Nouvelle-Orléans.

1—Le capital est de neuf millions de piastres; un tiers de l'émission doit être remis à M. Hargous, comme payé en entier, pour l'acquisition de sa concession, y compris les terres, privilèges, &c. Les six autres millions sont livrés aux souscripteurs, en actions de $100 chacune.

2—Dix piastres par action doivent être payées en souscrivant, dix piastres une année après, et le solde selon les ordres de la Direction. Aucun appel de fonds n'excédera dix piastres par action et ne sera fait qu'après soixante jours d'avis. Il ne sera pas exigé plus de $30 par an.

3—Le but de la Compagnie embrasse la construction d'un chemin de fer à travers l'isthme de Tehuantepec, dont les points de départ et d'arrivées seront fixés sur les relevés du terrain, et la navigation par navires à vapeur des cours d'eau qui relient les points extrêmes du chemin avec l'Ocean Pacifique et le Golfe du Mexique, de bons ports devant être ouverts de chaque côté de l'isthme.

La Compagnie aura le pouvoir de pratiquer, quand elle le jugera convenable, un canal à travers l'isthme pour opérer la jonction des eaux navigables sur les deux côtés.

4—Les actions ne pourront être transférées que par une entrée sur les livres de transfert, qui seront tenus ouverts dans les villes désignées par la Direction. Il ne sera émis aucune action avant que le premier paiement, soit $600,000 n'ait été effectué intégralement. Les actions de M. Hargous seront émises au même jour que celles des souscripteurs payant.

5—Il sera nommé, pour recevoir les souscriptions à la Nouvelle-Orléans, des commissaires ayant pouvoir d'en désigner d'autres pour les villes et endroits où ils jugeront convenable d'ouvrir des souscriptions. Les livres resteront ouverts pendant un certain temps. Si tout le capital n'est point souscrit, les livres resteront ouverts jusqu'à ce que le chiffre en soit rempli. Si les souscriptions dépassent le capital, les souscriptions seront réduites en commençant par les plus fortes.

6—La direction sera composée de treize actionnaires, possédant chacun au moins vingt actions. Les Directeurs éliront un Président et tous les employés de la Compagnie. Aussitôt que le capital entier aura été souscrit, les commissaires convoqueront, en en donnant avis dans deux journaux pendant dix jours, une assemblée des actionnaires pour élire la direction et organiser l'administration. Dans toutes les assemblées ou élections, chaque action aura droit à un vote, soit en personne, soit par procuration. La direction restera en place pendant une année, à dater de sa première réunion; l'élection de la Direction suivante devant avoir lieu un mois avant que l'année ne soit écoulée. Dans le cas où l'élection ne pourrait avoir lieu à l'époque fixée, la Direction siégeant alors continuera en fonctions jusqu'à ce qu'une élection spéciale puisse être tenue; cette disposition sera fixée par une clause des règlements. Sept directeurs présens formeront un nombre suffisant pour vaquer aux affaires. La direction remplira elle-même les vacances qui pourront avoir lieu pendant l'année.

7—La Direction pourra, à son choix, forcer le paiement de tout appel de fonds, ou confisquer les actions de tout souscripteur en défaut, après un certain délai fixé par les règlements.

8—La Compagnie sera mise en possession de tous les droits et se substituera à tous les devoirs et obligations de M. Hargous, en sa qualité de détenteur de la concession accordée par le gouvernement mexicain, elle exécutera intégralement le contrat passé entre M. Hargous et le comité permanent.

9. Il ne sera déclaré aucun dividende jusqu'à ce que le tiers des souscriptions soit payé. Il ne sera pas vendu de terres avant l'expiration d'une année après la première réunion des Directeurs. Dans le cas où un dividende serait déclaré, soit de ventes de terres, soit de toute autre source avant l'achèvement de tous les travaux entrepris par la compagnie, (ces travaux ne devant être considérés comme achevés que lorsque le chemin de fer sera en pleine opération, les trains marchant à la vapeur), il ne sera pas payé à ceux des actionnaires en retard mais il sera porté à leur crédit, à compte de la balance due. Ces dividendes seront payés à M. Hargous dont les actions sont payées en plein. Aucun actionnaire, en défaut sur appels de fonds, n'aura droit au dividende déclaré, au même à voter pendant qu'il restera en défaut. Il ne sera payé à M. Hargous de dividende que dans la proportion des autres actionnaires.

10—Le transfert opéré par M. Hargous porte pour condition qu'il sera dépensé au moins un million de piastres sur le chemin jusqu'à ce qu'il soit achevé. Cette clause ne s'applique pas à la première année, pendant laquelle les relevés et autres ouvrages préliminaires n'exigeront pas une aussi forte dépense, et à toute autre époque où des causes indépendantes du contrôle de la Compagnie pourront s'y opposer.

11—S'il devenait nécessaire de contracter un emprunt, il sera émis sur une émission de bons portant hypothèque sur les terres, &c., mais cet emprunt ne devra jamais excéder le quotité de cinq millions de piastres, et jusqu'à ce qu'il soit remboursé, les bons des actionnaires seront escomptés et les actions de M. Hargous ne supporteront aucune perte de l'emprunt. Il ne sera contracté aucun emprunt avant que la somme de deux millions ait été payée.

Tout dividende déclaré pendant l'existence d'un emprunt sera appliqué à l'extinction du dit emprunt.

12—La somme avancée par les citoyens de la Nouvelle-Orléans, pour défrayer les dépenses préliminaires, sera remboursée par la Compagnie, selon les conditions de la souscription.

13—Les actions provisoires, souscrites par anticipation avant la formation de la Compagnie, sont considérées comme ayant été faites sous l'empire de cette charte, et le paiement de cinq piastres fait pour solder les travaux par l'exécution du relevé de la route sera porté au crédit des souscripteurs comme à compte sur le premier paiement de dix piastres exigé par la charte au moment de souscrire.

M. Benjamin a rapporté le Prospectus suivant.

Prospectus

Nous soussignés souscrivons pour le montant d'actions inscrit à notre nom, au capital de la Compagnie du chemin de fer de Tehuantepec, qui doit s'organiser sur le plan exposé dans l'esquisse de la charte ci-annexée.

Les conditions de cette souscription sont:

1—Les cinq piastres payées sur chaque action formeront un à compte sur le premier paiement exigé des souscripteurs par la charte proposée.

2—Dans le cas de quelque changement important dans les clauses de la dite charte, tout souscripteur qui n'approuverait pas ce changement aura la faculté de retirer sa souscription et de recevoir les cinq piastres par action qu'il aura payées.

3—La somme réalisée en cet acompte est destinée à défrayer les dépenses du relevé de l'isthme par le major Barnard, ou par tout autre ingénieur que le Comité Permanent pourrait employer à son défaut. Le dit comité devra surveiller et contrôler toute dépense préliminaire.

Les bureaux seront ouverts pendant les heures ordinaires de travail.

PETER CONREY, Jr.,
Président du comité Permanent.
B. FALLON, Secrétaire. 29 oct—1m

Bureau de la Compagnie Good Intent Tow Boat, 28 octobre 1850

LES personnes désirant acheter notre intérêt dans la Compagnie du Télégraphe de la Balize sont invitées à nous faire des propositions immédiatement. S'adresser à JUNIUS BEEBE,
29 oct—6f Directeur.

THOMAS C. PAYAN & Co.
Fabricants et marchands en gros et en détail d'habillemens confectionnés.

VIENNENT de recevoir par les navires Ohio et Pacific, et recevront par chaque voyage de ces paquebots un vaste et bel assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, manufacturés pour ce marché et à vendre à très bon marché pour du COMPTANT OU SON EQUIVALENT.

HABITS—GENRES—Redingotes, paletots, sacs, boulevards, pardessus, tout aller, bureau, habits nouveau genre, habits courts et d'opéra.

ETOFFES—Draps et casimir, noir, bleu, brun, vert, bronze, tweed, gris, acier mélangé et couleur claire, français, anglais, allemands et américains.

PANTALONS—En draps noir et bleu, satin laine, et casimir couleurs, fauve, vert, mélange, jaune, à carreau, et autres couleurs, tout à fait nouveau genre, français, anglais et américain.

GILETS—Casimir noir, bleu, mélangé, fauve et vert, cachemires fantaisie, valencia, bombazine noir, mérinos, soie et satin noir, à carreaux et à raies, gilets blancs, noirs et fantaisie, brodés, etc.

Marchandises pour plantations.

Pardessus en couverte, bleues et fantaisies, paletots sacs et gilets ronds, en drap pilote, castor et kerseys et pantalons, gilets de flanelles rouge, bleu, blanc, chemises en toile, en coton, Taylor à raies et Hickory; pardessus en caoutchouc; manteaux, pantalons, casquettes, sacs de voyage, taies d'oreillers, *Life preserver* et casquettes huilées pour le mauvais temps.

Trois caisses de chaussettes tricotées; cotonnades bourdes, françaises, américaines, unies, à raies, et bleu fantaisie.

FOURNITURES.

Chemises de peau en coton blanc et écru et fil de Lisle, gilets et caleçons en mérinos, laine d'agneau, soie, &c, chemises en calicots, toile, coton blanc et écru, cravates satin noir et fantaisie, mouchoirs blancs, brodés, à dessins, en soie et en batiste; chaussettes en laine et coton; gants fantaisie, noir, soie, mérinos et daim.

Un assortiment d'habillements d'enfants, de tous les genres. Six cents malles de voyage et valises, sacs de nuit de 75 c à $25; parapluies en soie, gingham et coton.

Les planteurs et les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ce stock avant d'acheter ailleurs 31oct

A VENDRE—Pour un prix très modéré, un moulin à scie et ses dépendances, situé dans la paroisse St-Charles, rive gauche, et connu sous le nom de *white saw mill*.

Pour plus amples informations, s'adresser à Madame Evariste Perret, propriétaire, à la paroisse St Jacques, sur l'habitation de Madame veuve Alex Humphreys. 29 jn—☞

Californie—Californie.

LES soussignés ayant un immense stock de bois de construction de toutes dimensions et qualités telles que poteaux, planches larges et étroites, bois de plancher emboîtés et autres, préviennent les personnes qui expédient pour la Californie, qu'ils sont prêts à recevoir les ordres et à les remplir avec promptitude et à des prix les plus avantageux.

DE POUILLY & GAGNET,
Vieux Bassin ou au moulin Promenade Carondelet.
4av

VINAIGRE BLANC—10 barils en magasin à vendre par A. CARRIERE,
21oct 25, rue de la Vieille Levée,

CIGARES DE LA HAVANE.— 75,000 cigares, qualités assorties, en déchargement de la goelette Fairy, et à vendre par J. M. CABALLERO,
14 oct 35, Vieille Levée

CIRE BLANCHE—5 balles cire blanche, en débarquement du brick Joséphine, venant de la Havane, à vendre par BERNARD TURPIN,

DAMEJEANNES—En débarquement du navire Old England, du Havre: 1,600 damejeannes assorties, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
30 oct 103, rue Royale.

SOIERIES ET RUBANS—En débarquement du navire Old England, du Havre; Une balle soieries et rubans, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
30 oct 103, rue Royale.

FROMAGE DE GRUYERE.— En débarquement du navire Old England, du Havre: 30 meules Gruyère, première qualité, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
30 oct 103, rue Royale.

HUILE DE BALEINE—6,000 gallons huile pure pour l'hiver, épurée, blanchie ou non blanchie, actuellement en débarquement du navire Jersey et à vendre par J W STANTON & Co,
30 oct Encoignure Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—250 caisses marque J Howland Jr. & Co, en débarquement du navire Jersey et à vendre par J W STANTON & Co,
30 oct Encoignure Magasins et Lafayette

☞ Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à MM. McDowell & Co à New York, ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glasgow ou Belfast.
26 oct—1☞ McDOWELL, MILLS & CO.

AUX DAMES—Mantilles, fourrures, moires et couleurs, sacs nouvelle élégante et une importation A MOITIE PRIX.

Des articles ci-dessus reçus en consignation et à vendre pour balance [illegible] NOLAN,
28oc—6f Encoignure Chartres et Canal.

Nègres du Maryland et de la Virginie.

VENANT d'arriver et à vendre à mon Etablissement No 15, rue de l'Esplanade, CENT TRENTE NEGRES, importés de Baltimore, comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon ingénieur. Le tout à vendre pour du comptant ou des acceptations de ville. Les personnes qui désirent faire des acquisitions, sont invitées à venir les voir, car je suis décidé à vendre à bas prix.
20oct—3m J. M. WILSON

Ecole de Danse.
A L'HOTEL SAINT-LOUIS.

MADEMOISELLE JULIE VINCENT annonce aux dames et messieurs de cette ville qu'elle va rouvrir son ACADEMIE DE DANSE dans la salle de l'Hôtel St-Louis. Toutes les danses les plus nouvelles pour cet hyver seront enseignées. Mlle Vincent donnera toutes les deux semaines un BAL D'ENFANTS, et toutes les deux autres semaines un bal pour les élèves de la première classe.

Prix—Pour 12 leçons données à l'école, $6; en classe privée de 4 ou 6 élèves, $1 chaque, pour 10 leçons. Pour une ou deux personnes $1 par leçon.

On peut voir Mlle Vincent à toute heure à son Académie de Danse, les mardi, mercredi et samedi, à 4 heures pour les demoiselles et à 8 heures pour les messieurs. L'école commencera le 11 novembre. 26 oct—4m

ACADEMIE DE DANSE.
196, *Carondelet, entre Hevia et Girod.*

Mme Angelina,

SACHANT positivement qu'il n'y a aucune danse nouvelle en France, hormis le Scottish ou German Polka, vient de composer une nouvelle valse intitulée *The Jenny Lind Waltz*, et elle espère qu'elle aura du succès parmi le beau monde 3 oct—2m

Orleans High School.

ERASTUS EVERETT, A. M., principal et propriétaire. L'année scolaire de 1850—51, a commencé le 1er octobre. Cette institution offre aux élèves de remarquables avantages pour l'étude des langues anciennes et modernes.

De nouvelles améliorations ont été faites aux bâtimens et aux cours de récréations, et l'établissement est parfaitement disposé pour un pensionnat et externat.

Pour plus amples informations, s'adresser au principal, sur les lieux, Nos 57 et 58, rue Esplanade
22 oct—2m

Bureau de Courtage!

☞ HENRY LEGENDRE a transporté son bureau rue St-Louis, près de la Bourse St-Louis. Il s'occupera de l'escompte de billets à ordre, prêts sur hypothèque, de ventes et d'achats des obligations des 1re, 2me et 3me municipalités. 22oct—1m

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVÉE.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires aura lieu le lundi, 4 novembre, à 4 heures, au bureau de la Compagnie. F. J. FORSTALL,
15oct—au 4n Secrétaire

Aux Marchandes de Modes.

2,000 pièces RUBANS No 12 magnifiques en dessins et en qualités à vendre par T. F. MINVIELLE,
23 oct—10f 66 Chartres Enc Bienville

CHARBON—CHARBON.

EN VENANT près de la Poste, souvenez-vous qu'il y a un entrepôt de CHARBON, au No 77, rue de la Douane, à la première porte après la rue Royale, où l'on trouve constamment du charbon de Pittsburg, d'Angleterre, du Cannel américain et de l'Anthracite, à vendre à la convenance des acheteurs.
29 oct ☞ M. BEAN, WILLARD & Co.

A VENDRE — En débarquement du navire Claiborne, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge bon ordinaire. Par L. MAJESTE & J LAUZURE, 80, Vieille Levée entre St Louis
19 oct et Conti.

Aux Jardiniers fleuristes.

A LOUER pour le 20 décembre prochain,—Une grande propriété, située au faubourg Washington, quartier Lesseps, faisant face au chemin de fer du Golfe du Mexique, comprenant tout un ilet, avec toutes les dépendances, maison, cuisine, écurie, remise, serre chaude et une grande quantité de plantes, arbres fruitiers, etc.
S'adresser à A. C. TREMOULET,
26oct—15f 94, Bienville

A VENDRE OU A LOUER—Une jolie propriété située à environ deux milles de la Bourse St-Louis consistant en une maison bien commode, avec les dépendances dans la cour, le tout en parfait état. On vendra également dix à vingt acres de terre, ou plus, si on le désire.

Sur cette propriété se trouve une grande quantité d'arbres fruitiers et d'ornement, &c. Le tout conviendrait pour la résidence d'une famille respectable, ou pour tenir une vacherie et un jardin potager. Pour plus amples renseignements s'adresser à R. GAMBLE,
29oct—6 No 99, rue Vieille Levée

A LOUER—Une maison haute, située rue des Marais, entre Douane et Canal. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à DUBUCH FRERES, 77, rue
31 oct St Louis, entre Royale et Bourbon.

MADAME DE PONTALBA de retour en ville, recevra les personnes qui désireront la voir pour la location de ses maisons. Son adresse est le No 5 sur la rue St Pierre, près de la Levée, maison Pontalba. 17 oct—1m

E. J. HART, J. N. MARKS, B. B. HART.

E. J. HART & Co.,
72, *rue Tchoupitoulas,*
NOUVELLE-ORLEANS,

Groceries en gros et en détail, Drogues, Papier.

M. RECKENDORF, récemment nommé agent à la Nouvelle Orléans et pour le Sud, de la poudre magnétique de E. LYONS, pour la destruction des ravets, fourmis, mouches, mouches et autres insectes, ainsi que des punaises de Lyons, pour la destruction des rats et souris, désirant faire connaître la propriété de cette précieuse découverte, offre de débarrasser les maisons, les bateaux, etc., de ces animaux nuisibles. Il ne sera donné aucun prix si la personne ne trouve pas la poudre seulement est exigée et employée devant les personnes. Cette poudre ne contient aucun poison et peut être employée sans danger dans les garde-manger, chambres, etc. L'effet est évident cinq minutes après l'application. Les personnes désirant les services de M. R. sont invitées à faire leurs demandes avant 8 heures du matin, ou de 3 à 5 heures du soir, par lettre, à
S. RECKENDORF, 9 rue Canal, au premier.
Conditions:—Comptant.
A vendre chez J. WRIGHT & CO.,
22 oct—3m 151, rue Chartres.

A VENDRE—Nouvellement reçu par le brick Marshall Ney, de Bordeaux:
20 barils eau de vie de Cognac;
15 caisses eau de noix, première qualité;
60 fromages Rocquefort;
300 demi boîtes cèpes à l'huile.
25 barils vin blanc;
200 milliers de bouchons;
300 livres de champignons, par caisses de cent livres chaque. JEAN FISSE,
30 oct—a Encoignure Royale et St Pierre

A VENDRE en débarquement du navire Granada, venant de Bordeaux,
50 caisses de 12 bouteilles FRAISES au jus de Jn. Perreau, de la nouvelle récolte,
10 caisses framboises au jus, do, do, do.
40 caisses de 100 1/2 et 100 1/4 boîtes sardines à l'huile, de Jn. Perreau, de la nouvelle pêche,
10 caisses Champignons au naturel et petits pois de Jn. Perreau de la nouvelle récolte.
Par LOREILHE & Co.,
24 sept Encoig Royale et Douane

BRIQUES A FEU—100 milliers briques anglaises à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 90, rue des
19 oct Magasins

EN débarquement du steamer Pacific — 4,000 sangsues Hongroises, première qualité, en baquets de 500 chaque.
1,000 sangsues Suédoises, première qualité, à vendre par A. BLACHE,
26 oct—6 39, rue de la Vieille-Levée.

DRAPS ANGLAIS—Cinq balles draps supérieurs de Yorkshire, venant d'arriver et à vendre par McDOWELL, MILLS & Co,
26 oct 90 rue Gravier

VIN ROUGE—37 barriques vin rouge St Julien, en débarquement du brick Marshall Ney, de Bordeaux, à vendre par AUG. MOLIER,
26oct—6f 80, rue St Louis.

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche—6,000 demi et quart boîtes sardines à l'huile de la nouvelle pêche, de la marque bien connue B Guilloux, et à vendre par AUGUSTE MOLIER,
26oct—6f No 80, rue St Louis

CHANGE SUR PARIS—A vendre par DOMINIQUE LANATA,
31oct Nos 9 et 10, Jefferson.

CHANGE sur Gènes, à vue, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
29oct 9 et 10, rue Jefferson

CHANGE SUR LONDRES—A vendre par DOMINIQUE LANATA,
29oct Nos 9 et 10, Jefferson.

CHANGE SUR PARIS, directement, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.,
14 oct 17 et 19, St-Louis.

A VENDRE en débarquement du navire Ellis, de Bordeaux.
50 caisses fromage Tête de Maure,
27 barils vin blanc Barsac,
18 barils vinaigre,
Par DUBUCH FRERES,
11 oct 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE en débarquement du navire O. J Chaffee, venant de Bordeaux,
40 barriques vin rouge St Estèphe,
25 demi barriques vin blanc Haut-Barsac,
9 do do do Sauterne,
9 do do vinaigre blanc
A vendre par DUBUCH FRERES,
7 aout 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

FOIN—800 balles foin du Nord, à bord le navire Clifton, de New-York, poteau No 2, seconde municipalité, à vendre par J. W. STANTON & CO.,
12 oct Coin Magasins & Lafayette.

Broderies Suisses.

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre:
2 caisses broderies, bandes, entre deux, robes, &c à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
30 sept rue Royale, 103

Marchandises Suisses.

PAR le navire Brunswick, du Havre—14 caisses mousselines, unies, imprimées, et rideaux. Ces marchandises conviennent pour le marché mexicain, et seront vendues au drawback, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD
27 sep rue Royale 103

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 109, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANO, No 15, rue de Chartres. 3m

Dr. P. BLANCHARD.

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de [illegible] à la Nouvelle-Orléans [illegible] d'ouvrir son cabinet [illegible] Royale, No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 20 juil—1a

LEGION DE LA LOUISIANE
ESCADRON DE CAVALERIE.

D'APRÈS les ordres du Brigadier Général commandant la Légion, l'escadron montera, en armes, dans la Place d'Armes pour 2 novembre prochain, à trois heures et demie de l'après-midi. Equipement complet.
Par ordre du lieutenant colonel
22 oct AUGUSTIN VIAVANT, Adjudant.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
ATENCION.

La Compañia tomara las armas y uniformada, con pantalon blanco, se reunirá en el parage acostumbrado el viernes proximo 1o de Noviembre, a las 3 1/2 de la tarde para dirigirse al cementerio Catolico No 1 y tributar el debido homenaje a la memoria de nuestros Compañeros de armas difuntos, cuyos restos se hallan depositados en el panteon de la Compañia.

Tanto a los miembros activos como a los honorarios se les recomienda la mas puntual asistencia a la hora indicada.
De orden del capitan,
oc26 CAYETANO PACHE, sargento 1o.

COMPAÑIA DE VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

Aproximandose el 1ro de noviembre, dia destinado por nuestras practicas religiosas á la conmemoracion de los difuntos, la Compañia pasa a al Cementerio Catolico No. 1, en donde tiene su panteon, para tributar honores funebres a los miembros difuntos cuyos restos se hallan en él depositados. Con este motivo la comision administrativa ha dispuesto que durante todo aquel dia se halle en aquel mismo lugar una diputacion de la Compañia para recibir las ofrendas con que la generosa piedad de este vecindario quiera contribuir para el sostén de la desgracia los huerfanos de e[illegible] ciudad.

Siendo el objeto ejercer la beneficencia, una obra digna de la mas alta consideracion, y como es á un publico tan filantropico como el de esta ciudad a quien se dirige, la comision cree superfluo el estimulo por que seria desconocer las repetidas pruebas que él ha dado de esta virtud caracteristica.

JOSE QUINTANA,
octubre 28 de 1850. Presidente.

Pour la Toussaint.

COURONNES ET BOUQUETS d'immortelles, FLEURS ET GUIRLANDES de roses blanches à feuilles d'argent et d'or, en débarquement du navire BEATRICE du HAVRE, et à vendre au THREAD & NEEDLE STORE,
5 oct—1a 53, rue de Chartres.

FOIRE—Au nom de l'Asile des Orphelins Catholiques, une foire sera tenue par les Dames de cette ville, vers le milieu de décembre prochain, à l'ARMORY HALL, rue du Camp.

Les contributions du public seront reçues avec reconnaissance au No 75, rue de Chartres. On est sollicité respectueusement. 26oct—☞

P. MALLARD,
No 67, Rue Royale.

IMPORTATION directe de France, par les navires Brunswick, Magnolia et Beatrice du Havre.

MEUBLES—Secrétaires, fauteuils, prie-dieu, canapés, tête à tête, du marquises, consoles, jardinières, etc.

RIDEAUX, stores, étoffes à meubles et à rideaux de toutes sortes, franges, glands, torsades et passementerie.

Porcelaine de Sèvres et de Saxe, cristaux de Venise, etc.—objets de fantaisie et d'art, coupe en bronze, statuettes, pendules, porte-bouquets, cabarets, cabarets, coupes, services de table pour dîner, déjeuner et thé.

LAMPES—Carcels, modérateurs, et autres, montées sur bronze et porcelaine, article tout nouveau.

SPECIALITE—Importation de belles et riches glaces de Paris, encadrées.

TAPISSERIE—P. Mallard entreprend tous les travaux de tapisserie, décoration, etc, aux prix les plus modérés.

☞ Bals et soirées—On trouvera chez lui à louer de riches banquettes garnies en velours, lustres, candélabres, etc., à des conditions avantageuses. 16 oct—☞

Demande d'une bonne Cuisinière Française

ON demande immédiatement une bonne cuisinière Française pour une grande famille. S'adresser au No 43, rue des Remparts, entre Bienville et Douane.

Il est inutile de se présenter si l'on ne peut fournir de bonnes recommandations. 29oct

A VENDRE.

UNE jeune griffonne de 21 ans, avec son enfant de 2 ans. Cette esclave est pleinement garantie, elle est très bonne blanchisseuse et repasseuse de fin, très bonne domestique de maison et un peu cuisinière.
S'adresser au No 22, rue St-Louis. 25 oct

GANTS POUR DAMES, par le Pacific—Gants tours, habits, couleur claire et foncée de la dernière importation et première qualité.
30oct—10 C. M. SIMPSON, 51, rue du Canal

Habillements confectionnés.
No 9, Rue des Magasins.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York un magnifique assortiment d'habillements confectionnés expressément pour le commerce de cette ville, et se composant en partie comme suit.

Redingotes olives, noires, bleues, vertes et brunes, sacs et paletots fantaisie, paletots bruns, habits en couvertes marines, habits en camelots, paletots en draps pilote et mackinaw, gilets en satin et velours, pantalons noirs et fantaisie, casimir et bottes de satinet, paletots fantaisie en lanières et cashmere, [illegible] de tous genres, gilets à grandes [illegible] de toutes les qualités, assortiment de toutes les [illegible] BACH BARNETT & Co,
16oct 9, rue des Magasins

CHAPEAUX—CHAPEAUX.—Noirs, perles, bruns et en peau, Buena Vista, et à vendre par BACH BARNETT & Co.
16oct 9, rue des Magasins

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques, toujours en magasin, et à vendre par Fco. PUIG Y PUIG,
16oct 28, rue Commune.

NOUVELLEMENT arrivés et à vendre,
35 douzaines Têtes de Mort,
Jambons de Westphalie,
Beurre de Normandie,
125 caisses vin de famille,
500 livres saucissons de Boulogne, 1re qualité,
500 do do d'Arles,
25 caisses prunes à l'eau de vie, et un assortiment complet de groceries pour familles.
JEAN FISSE,
16 oct Encoig. Royale et St Pierre

C. GODIN,
LIBRAIRE RELIEUR ET PAPETIER,
133, rue de Chartres.

ABONNEMENT à l'Illustration à 6 mois ou un an.
Do à l'Echo des Feuilletons.
Do au Magasin Pittoresque.
Do à la Revue Pittoresque.
Do au Journal des Jeunes Filles.
Do au Journal des Tailleurs.
Do au Journal Médico-Chirurgical
Do à la lecture $1 par mois. 25 oct—a

EN débarquement du navire Maréchal Ney, de Bordeaux:
100 barriques vin rouge St Julien Médoc.
67 barils vin blanc Haut Sauterne,
203 caisses vin rouge, à vendre par X. LAMBERT,
25 oct 62, rue des Magasins

Ganterie et Bonneterie anglaises
Laine et Coton.

REÇUS par le navire Huguenot, de Liverpool, et à vendre par R. TATOUT & CO., 161 rue de Chartres, encoignure Toulouse.

Grands bas de laine, gris, noirs et blancs pour hommes, femmes et enfants; bas coton, bonnes écrus, gris, mêlés et noirs, chaussettes coton, laine et mérinos, pour hommes et enfants, gants laine filoselle et coton, divers couleurs; 400 douzaines bottines laine, pour petits enfants.

Ils ont toujours en main les articles de fantaisie français, allemands et du Nord, qu'ils vendent aux prix les plus modérés, et attendent incessamment par les navires Arcadia et Old England, du Havre, un assortiment de marchandises de Paris, ainsi qu'une grande variété de jouets d'enfans, [illegible] premiers arrivages de Brème.

HABILLEMENTS CONFECTIONNES.
H. HUARD.

No. 69, rue Commune, vis-à-vis le Hewlett's Exchange.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet d'habillements confectionnés en tous genres, choisis avec le plus grand soin et qu'il offre à des prix modérés, dans ce moment, ils sollicitent leur patronage et de pouvoir satisfaire leurs désirs.

Le public est respectueusement prié de vouloir bien lui accorder son attention et d'examiner son assortiment, qu'il espère flattera tous les goûts.
22oct—1m H. HUARD

ON demande deux ouvriers FERBLANTIERS. S'adresser rue de la Douane No 85. 22oct

CHARBON.—CHARBON.

CHARBON (Cannel) Virginie, des mines de Peyton. Le soussigné agent pour la vente des charbons ci-dessus, informe ses amis et ses pratiques, et toutes les familles en général, qu'il a maintenant en main un grand stock de ce magnifique charbon, qu'il vendra en lots, à la convenance des acheteurs, mais non au-dessous de cinq barils. Les personnes qui se sont servies de ce charbon le déclarent égal, sinon supérieur au meilleur charbon cannel anglais. Les ordres laissés à mon bureau, 217, rue du Camp, ou à la boîte placée à la Banque de la Hors ce Bean, No 25, rue du Camp, seront remplis, dans le plus bref délai.

N. B. Prix de ce charbon $1 le baril payable sur la livraison. MORTIMER TURNER & Co,
21oct—3m 217, rue du Camp

CHARBON DE PITTSBURG—Pesé au criblé pour l'usage des familles, en grenier ou en boucauts pour chargements, toujours en mains, à vendre par MORTIMER TURNER & Co,
30oct—6f 217, rue du Camp

CHARBON ANTHRACITE—En grenier, et boucauts préparé pour les familles, et à vendre par MORTIMER TURNER & Co,
29oct—6f 217, rue du Camp

Charbon Cannel Anglais.

100 TONNEAUX à bord du navire Huguenot, en déchargement au poteau No 2, 3me municipalité, à vendre en lots, à la convenance des acheteurs, à des prix réduits en prenant sur le lieu par MORTIMER TURNER & Co,
29oct—6f 217 rue du Camp

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS.—304 caisses en déchargement des navires Hope, Mary Glover, Shirley Galena et Oneipee, à vendre par G W DUNBAR,
19 oct 5 rue des Magasins

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 80, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et reconnaissances des absens, pour administrer des serments, prendre des témoignages, légaliser des preuves. Il tient ses pouvoirs des Gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. 1nov—1m

PICADURA—3 barils de 1re qualité, à vendre par D. BORRIO Jr.

Changement de domicile.